

Conférence des colonies en 1907, il fut décidé qu'à l'avenir on appellerait ces rencontres « Conférences impériales » afin de refléter le nouveau statut des dominions⁵.

Des changements importants sont survenus entre 1914 et 1939, époque où le Canada et les autres dominions autonomes assumèrent une part grandissante de responsabilités dans la conduite de leurs relations avec d'autres pays. À la fin de la Première Guerre mondiale, le Canada, appuyé parfois par les autres dominions, réussit à affirmer son indépendance par rapport à la puissance impériale grâce à des accords et à des précédents qui, à leur tour, jetèrent les bases de l'évolution politique ultérieure. Dès 1919, lors des négociations de Versailles, les dominions obtinrent le droit de représentation distincte aux conférences internationales, et, dans les années 20, le droit à la représentation diplomatique dans les pays étrangers. Ces modifications apportées à la nature de leurs relations avec l'Empire firent l'objet du communiqué publié à l'issue de la Conférence impériale de 1926. Reprenant les recommandations présentées dans la déclaration de Balfour, le communiqué définissait la Grande-Bretagne et les dominions comme des communautés autonomes au sein de l'Empire britannique, égales en statut, et n'étant en aucune manière subordonnées les

unes aux autres, que ce soit pour leurs affaires intérieures ou extérieures, quoique unies par une allégeance commune envers la Couronne, et librement associées comme membres du Commonwealth des nations britanniques. Le Statut de Westminster (1931) traduisit sous forme de loi les décisions prises en 1926 puis à la Conférence impériale de 1930, et établit que les pouvoirs législatifs des parlements des dominions étaient égaux à ceux du Parlement britannique.

La Conférence impériale de 1926 fut également à l'origine d'une réorientation importante des rapports entre les dominions. Avant l'époque de la Première Guerre mondiale déjà, ces derniers étaient représentés à Londres par des hauts-commissaires qui négociaient directement avec les autorités britanniques⁶. Lorsqu'il fut décidé, à la Conférence de 1926, que les gouverneurs généraux des dominions ne représenteraient plus le gouvernement britannique mais plutôt la Couronne, celui-ci se fit représenter dans les dominions par des hauts-commissaires. Ces derniers assumèrent graduellement des fonctions diplomatiques et commencèrent à jouer le rôle d'intermédiaires entre les dominions et la puissance impériale ; puis les dominions eux-mêmes échangèrent des hauts-commissaires. (Les hauts-commissaires se distinguent des ambassadeurs principalement en ce